



LETTRE DU MAIRE
Jean-Philippe GAUTRAIS

Fontenay-sous-Bois,
le 19/11/20

A l'attention des habitant.e.s de Fontenay-sous-Bois inscrit.e.s à des activités du service public communal

Objet : Remboursement des activités non réalisées du fait de la pandémie de la Covid-19

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de la Covid-19 a poussé la municipalité à mener une politique particulièrement volontariste pour faire face à la crise sanitaire et agir comme bouclier social dans ces temps difficiles. Ce choix politique à un coût financier que nous assumons sans pour autant vous pénaliser.

Vous vous êtes inscrit.e.s à une, ou plusieurs, activités sportives, de loisirs, culturelles auprès des services de la ville de Fontenay-sous-Bois, ou de son Centre communal d'action sociale.

Qu'il s'agisse d'une inscription pour vous-même, pour vos enfants ou des proches, la situation sanitaire et le reconfinement décrété par le gouvernement, ont altéré ou stoppé les activités auxquelles vous avez souscrit pour la saison 2020/2021.

Comme vous le savez, cette situation a impacté notre capacité à mettre en œuvre ces activités et certaines n'ont pas pu avoir lieu.

La municipalité a pris la décision, dans une période que nous savons difficile pour beaucoup sur le plan financier, de mettre en œuvre à l'issue de la période de confinement, un remboursement de ces activités au pro rata de ce qui n'aura pas été réalisé, à l'issue de la période de confinement.

Si d'autres périodes de confinement ou des mesures sanitaires autres entraînaient de nouvelles annulations ou suspensions d'activités, nous serons amenés à mettre en œuvre à nouveau des mesures de remboursements identiques à celles qui seront mises en œuvre en début d'année 2021 pour la période que nous vivons actuellement.

Par ailleurs, nous avons pris la décision d'allonger exceptionnellement la durée de validité du Pass solidaire jusqu'au 30 avril de l'année 2021.

Soyez assuré.e.s dans cette période difficile de l'engagement entier de la municipalité et de ses agent.e.s pour maintenir le cap de l'essentiel et continuer autant que faire se peut à rendre un service utile au quotidien de tout un chacun.e. Fontenay continuera d'être plus solidaire que jamais et d'agir comme un bouclier social dans cette crise.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations. Soyez prudent.e.s, prenez soin de vous.

Jean-Philippe Gautrais
Maire



FACE À LA CRISE

À FONTENAY, LE SERVICE PUBLIC
PLUS SOLIDAIRE QUE JAMAIS

Alors que l'épidémie de Covid-19 s'amplifie sur le territoire national, la ville de Fontenay fait le choix de maintenir des politiques publiques essentielles et un accompagnement renforcé en direction de celles et ceux qui en subissent les conséquences sociales, financières et écologiques. Ce sont des choix politiques volontaristes qui poussent la municipalité à agir pour gérer la situation au niveau local et la réponse aux besoins des habitant.e.s, en dépassant ses missions traditionnelles. **À Fontenay, plus que jamais, la solidarité est au cœur du service public local.**

Ces choix ont un impact important sur le budget municipal. La municipalité les assumera, sans augmentation de la fiscalité locale, et interpelle l'État afin de soutenir les collectivités territoriales, en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire.

**TOTAL DES DÉPENSES LIÉES
À LA CRISE SANITAIRE : 1 641 220 €**



186 663 €
POUR LES MASQUES
DISTRIBUÉS AUX
HABITANT.E.S



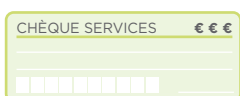
46 726 €
POUR LES PANIERS
ALIMENTAIRES



32 000 €
POUR LES MASQUES
DISTRIBUÉS AUX
ENFANTS DANS
LES ÉCOLES



9 579 €
POUR ADAPTER
L'ORGANISATION
DU PORTAGE DES
REPAS À DOMICILE



252 975 €
POUR LES CHÈQUES
SERVICES DISTRIBUÉS
À LA POPULATION



9 450 €
POUR LA
DÉCONTAMINATION
DES ESPACES PUBLICS